



Éric Feferberg/AFP

La chambre de commerce et d'industrie dénonce les coupes budgétaires de l'Etat

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) régionale de Paris - Ile-de-France va supprimer 315 emplois sur un effectif de 4 400 salariés, dont 3 800 agents publics et 600 salariés en contrat à durée déterminée. Dans le même temps, 210 postes seront créés, permettant des reclassements internes. A l'arrivée, il devrait donc y avoir « environ 100 licenciements », indique la direction, qui a « provisionné 15 millions d'euros pour les indemnités de licenciement ». Un million d'euros sera consacré à la formation ; les services d'un cabinet d'outplacement seront proposés.

Cette décision a été annoncée jeudi 7 avril par la direction aux représentants du personnel, après l'approbation de son plan par l'assemblée générale des élus des entreprises, l'organe de décision de la chambre. Durant cette séance, de 150 à 200 salariés ont manifesté devant le siège de la CCI de Paris, situé au cœur de la capitale, à l'appel de l'intersyndicale CFDT-CGC-CGT-FO-UNSA.

« Longtemps dans l'opulence »

Les suppressions de postes concerneront toutes les activités, avec notamment 180 postes dans le service d'appui aux entreprises et 85 dans l'enseignement. Le bureau d'information et d'orientation professionnelle va fermer, l'Institut de formation des apprentis Chauvin dans le Val-d'Oise va être cédé. « Certains services aux entreprises ne correspondaient plus aux demandes, explique la direction. On va construire une nouvelle offre à partir de celles-ci et développer des accords avec les collectivités locales, ce qui permettra de diminuer la masse salariale. »

Cette restructuration sera la troi-

sième connue en quatre ans par la CCI. Après 314 suppressions de postes en 2012, ayant entraîné 60 licenciements et 70 suppressions de contrats à durée déterminée, la chambre a enregistré 700 départs volontaires sur 2015 et 2016.

La CCI fait porter la responsabilité de cette situation à l'Etat, qui a décidé de mener « des coupes budgétaires drastiques », indique la direction. La taxe pour frais de chambre (TFC), versée par les entreprises aux chambres de commerce, est passée de 348 millions d'euros en 2013 à 208 millions d'euros en 2016. S'y sont ajoutées des ponctions de l'Etat sur le fonds de roulement, de 153 millions d'euros depuis 2013.

Mais pour les syndicats, la CCI a sa part de responsabilité. « La chambre a longtemps vécu dans l'opulence mais elle ne collaborait pas tellement avec l'Etat, souligne Josué Bensabath, de la CFE-CGC. Ce qui a raidi sa marge de négociation » au moment où sont intervenues les coupes budgétaires. Au lieu de licencier, estime Jeanne Marty, représentante CGT, « il aurait fallu que la CCI engage une réflexion sur son train de vie. Par exemple, diminuer le nombre pharaonique de directeurs, de directeurs adjoints, d'adjoints de directeurs adjoints, qui ont d'énormes salaires, et réduire les frais de séances, lesquelles sont accompagnées d'une sauterie ».

Des arguments que la CCI n'entend pas. Au contraire. Jean-Paul Vermès, président de la CCI, prévient que « toute nouvelle baisse des moyens qui serait envisagée par l'Etat en 2017 nous obligerait à fermer des établissements d'enseignement et à continuer à supprimer des emplois ». ■

FRANCINE AIZICOVICI